

**Déclaration gouvernementale prononcée par le Premier ministre Achille Van Acker
à la Chambre le 14 février 1945 et au Sénat le 14 février 1945.**

Mesdames, Messieurs, je manquerais aux devoirs de ma charge et aux sentiments de mon cœur si je n'adressais pas avant tout à mon très honorable prédécesseur l'expression de ma reconnaissance. Mr Pierlot a bien mérité de la Patrie. Son nom restera inscrit sur une page glorieuse dans l'histoire des traditionnelles résistances du pays. Il n'a jamais douté de la justice et du triomphe de notre cause. Nous saluons en lui l'homme d'Etat qui, pendant la guerre, fut le gardien inébranlable de notre patrimoine de liberté et de nos traditions de fidélité et d'honneur.

Le Gouvernement qui se présente devant vous est un Gouvernement d'union nationale. Il a été formé avec la résolution de répondre à la volonté du pays en accomplissant l'effort de guerre au maximum, aux côtés et avec l'aide de ses alliés, jusqu'à la victoire totale.

La situation du pays reste difficile. Elle ne sera maîtrisée qu'au prix d'efforts individuels, de courage collectif et de sacrifices civiques dans une volonté soutenue de rénovation morale et matérielle. L'enjeu de la lutte qui se poursuit est immense. La bataille restera dure. Le Gouvernement, le Parlement, la Nation, tous ensemble, nous la gagnerons.

C'est un truisme de dire que le charbon est, pour la Belgique, aussi indispensable que le pain. L'industrie charbonnière est à la base de notre activité économique. Aussi, le Gouvernement n'a-t-il pas hésité à inscrire cette question en tête de son programme. Pour la résoudre, il estime indispensable de concentrer, en une seule main, tous les services administratifs qui, à un titre quelconque, concourent à la production et à la distribution du charbon. La production de celui-ci doit être augmentée. Elle le sera. Nos mines ont besoin de main-d'oeuvre qualifiée. Le statut de l'ouvrier mineur, à l'achèvement duquel le Gouvernement s'est immédiatement attelé, contribuera à fournir aux charbonnages le personnel qu'ils requièrent. D'autres mesures tendront aux mêmes fins.

Le Gouvernement achèvera et complétera l'oeuvre entreprise dans le domaine de la Sécurité sociale. Dans les deux mois, il dotera d'un statut légal les commissions paritaires au sein desquelles les organisations professionnelles auront la place qu'il leur revient au prorata de leurs effectifs.

La Belgique doit se remettre au travail. Le chômage actuel est particulièrement désolant. Il doit être résorbé. Le Gouvernement est convaincu que l'instauration du système d'inscription préparatoire à la mise au travail de tous les citoyens âgés de 16 à 45 ans permettrait d'atteindre les buts qu'il s'est assignés. Le Gouvernement envisage également la mobilisation civile des catégories de travailleurs dont l'activité professionnelle est nécessaire à la conduite de la guerre, à la reprise de la vie économique, au bon fonctionnement de nos institutions et à la vie de la population. Il mettra tout en oeuvre pour provoquer la remise en marche et l'augmentation de rendement de nos entreprises industrielles et agricoles et amener, de la sorte, la résorption du chômage. Il exigera de ceux placés à la tête de ces entreprises une collaboration complète et loyale. Tout freinage de la production sera impitoyablement réprimé.

La reprise économique est le facteur fondamental de l'amélioration du sort des classes moyennes commerçantes. Leur situation particulière fera l'objet des préoccupations du Gouvernement, qui encouragera et secondera tous les efforts qu'elles déploieront librement en vue de leur meilleure organisation. Le Gouvernement prépare, dès à présent, un plan de réoutillage économique du pays.

Le Gouvernement poursuivra une politique très ferme en matière d'assainissement financier. Son premier devoir est de défendre, avec le maximum d'énergie, notre monnaie. Dans ce but, il y a lieu de rejeter toute idée de déblocage massif aussi longtemps que les importations et la reprise économique n'auront pas justifié l'augmentation des moyens de paiement. Toutefois, un assouplissement sera apporté au système en vigueur jusqu'à présent. Seuls des cas d'espèce pourront être pris en considération, mais les modalités du déblocage seront simplifiées. A bref délai, le Gouvernement présentera un plan d'ensemble concernant les mesures fiscales et établissant le sacrifice total qui sera demandé à la Nation en vue de l'assainissement financier.

Le ravitaillement du pays doit être assuré. Pour cela, il faut mobiliser toutes nos ressources intérieures, les distribuer d'une manière rationnelle et équitable, lutter, par conséquent, contre le marché noir et tous ceux dont l'indiscipline et l'incivisme compromettent l'effort commun. Le Gouvernement fait donc appel à la bonne volonté de tous les Belges pour l'aider dans une tâche difficile. Mais contre ceux qui resteraient sourds à cet appel, et spécialement contre ceux qui ne respecteraient pas les prix fixés, il n'hésitera pas à prendre des mesures énergiques, à les écarter de leurs entreprises ou à fermer leurs établissements. Mais il faut aussi obtenir de nos alliés qu'ils comprennent que la Belgique ne peut pas vivre sur elle-même, qu'elle ne peut supporter plus longtemps le régime économique qui lui est imposé depuis cinq mois. Si l'on veut que la Belgique vive, elle doit être aidée et largement aidée.

Mais notre population n'a pas seulement besoin de pain. Son sens de la justice aspire à la répression des attentats perpétrés contre la Patrie. Dans son immense majorité, notre population a opposé un front admirable aux entreprises brutales ou insidieuses de l'ennemi. C'est pourquoi, à bon droit, le pays veut que soient frappés, vite et fort, ceux qui se sont rendus coupables de crimes dont la gravité se joint à l'odieux ; il veut que la répression atteigne les délinquants contre la sûreté de l'Etat, avec une rigueur proportionnée à la gravité et à la responsabilité de leurs actes ; mais il veut, tout autant et dans un même souci de justice, que des citoyens contre lesquels aucune faute ne peut être retenue soient rendus à la liberté ou ne soient pas inquiétés si de légitimes soupçons ne pèsent pas contre eux. Il serait vain de nier qu'à cet égard un malaise pèse sur notre pays ; il est indispensable de le dissiper au plus tôt.

C'est pourquoi le Gouvernement arrêtera certaines règles dont il assurera le respect. A titre exemplatif, seront notamment considérés comme collaborateurs économiques ceux qui ont fabriqué des armes pour l'ennemi ; ceux qui ont fait appel à son concours ; ceux qui ont, au profit de l'occupant, agrandi leurs entreprises ou les auront transformées en vue d'en augmenter le rendement.

Le Gouvernement considère que, dans le domaine de l'épuration, des mesures d'ordre général s'imposent en matières administrative et sociale pour écarter de la vie publique ceux dont la présence, au sein de nos institutions, constitue un danger. Qu'il suffise de dire, à titre d'exemple, que ceux qui, même s'ils n'ont pas fait l'objet de poursuites judiciaires, ont exercé une activité au sein de l'Union des Travailleurs Manuels et Intellectuels pendant une certaine période ne pourront plus, sans autorisation, assumer une fonction de caractère social. On peut espérer que de telles mesures d'assainissement apporteront l'apaisement et rétabliront la concorde et l'union sans lesquelles toute oeuvre constructive est vouée à l'échec.

La guerre a causé et continue à causer bien des ravages. Elle provoque bien des détresses. La Nation ne peut y rester insensible. Une des tâches du Gouvernement consistera à secourir nos sinistrés éprouvés. Tous les problèmes relatifs aux sinistrés seront concentrés au sein du ministère des Victimes de la guerre. Le Gouvernement prépare l'étude d'une législation sur les dommages de guerre. Le Parlement en sera prochainement saisi.

Le Gouvernement désire intensifier son effort militaire. Il espère voir prochainement une force belge importante participer aux opérations de guerre. L'armée sera réorganisée. Elle sera forte et animée d'un esprit nouveau.

La politique étrangère de la Belgique entrera bientôt dans une phase active. L'espoir de notre peuple est que l'union qui, durant la guerre, a existé entre les grands alliés, continue dans la paix. C'est pour lui la plus sûre garantie que ses ennemis seront châtiés et qu'ils seront empêchés de répéter une nouvelle fois leur forfait. La Belgique tient à l'amitié de ses voisins. Elle tient également à l'amitié des Etats-Unis et de l'URSS. Elle est prête à collaborer loyalement à toutes les tentatives qui auront pour but d'assurer la paix du monde par l'organisation de la sécurité collective, comme à tout ce qui pourra, dans le domaine économique, social et financier, resserrer les liens existant entre les Nations Unies. Si des changements se produisaient dans la configuration de l'Europe occidentale, elle défendra ses droits, prête à accepter les charges que pourraient lui occasionner des situations nouvelles et résolue à sauvegarder ses intérêts. Il semble inutile d'ajouter que durement frappée, appauvrie par la guerre, d'accord avec ses alliés, elle entend réclamer à l'Allemagne vaincue réparation du préjudice qu'elle a subi.

Le Conseil de la Résistance vient d'être créé. Le Gouvernement table sur son concours pour établir et consacrer les droits et les devoirs des Belges qui se sont signalés par la lutte active contre l'occupant, et à ce titre méritent la reconnaissance du pays, qui continue à compter sur eux pour sa restauration.

Tels sont les points principaux du programme du Gouvernement, dont la seule ambition est de résoudre le plus rapidement possible et au mieux les problèmes urgents de l'heure. Il entend réaliser ce programme dans une atmosphère de concorde nationale garantie par le respect des consciences. Le Gouvernement demande de le juger sur ses actes et non sur ses paroles.

Pour mener à bonne fin une entreprise dont les difficultés n'échappent à personne, le Gouvernement n'a pas seulement besoin de la confiance du Parlement ; il est nécessaire qu'il dispose également de pouvoirs suffisamment étendus. Cette confiance, il vous la demande ; ces pouvoirs, il vous appartiendra de les octroyer demain, mais soyez assurés qu'en toutes circonstances le Gouvernement respectera les prérogatives du Parlement.

La situation du pays est grave ; elle ne s'améliorera pas par enchantement. Le pays veut être gouverné ; il le sera.